

# FORUM AAQTE

La Convention tripartite  
Une opportunité pour améliorer  
La dispensation pharmaceutique

# L'existant

- Une réglementation basée sur le recours aux prestataires libéraux (médecin, pharmacien, professionnels de santé) système adapté à la situation passée

# L'évolution

- Le vieillissement de la population accueillie et l'accroissement des dépendances liées à l'âge a rendu nécessaire la mise en place de nouveaux modes de financement

# La convention tripartite

- Les lois du 24 janvier 1997 et 20 juillet 2001
  - Réformer le système de tarification
  - Mettre en place une démarche qualité

# La convention tripartite (2)

- Les tarifs intègrent :
  - La rémunération du médecin traitant
  - Les médicaments qui peuvent être fournis par la pharmacie à usage intérieur
  - La rémunération des paramédicaux

# La mise en oeuvre

- Un objectif : mettre la dispensation pharmaceutique sous système qualité
  - Pour accroître la sécurité du résident
  - Pour maîtriser la dépense
  - Pour améliorer les conditions de travail du personnel

# Le résultat

Une opération réussie